



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 25271

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer au sujet du projet « un logement pour tous ». Ceci dans le but de permettre aux ménages modestes de devenir propriétaires de leur logement tout en bénéficiant d'un filet de sécurité. Il est vrai que la France, avec un taux de propriétaires occupants de 56 %, est très en retard par rapport à l'Espagne 82 %, à la Belgique 74 %. Il souhaiterait avoir des informations sur les nouveaux prêts locatifs sociaux (PLS) dits d'accession.

Texte de la réponse

Le Gouvernement étudie actuellement un nouveau dispositif qui sera dédié aux opérations de location-accession. Les opérations de location-accession comportent deux phases. Pendant la première, dite « phase locative », le logement est financé par un opérateur et loué à un ménage. Pendant la seconde, dite « phase d'accession » qui résulte de la levée d'option du ménage, le logement est la propriété du ménage, qui rembourse un emprunt au même titre qu'un accédant à la propriété ordinaire. Si le ménage ne lève pas l'option, il peut bénéficier d'une garantie de relogement dans le parc HLM. Le nouveau dispositif s'adressera à des ménages bénéficiant de ressources modestes, et ne disposant pas d'apport personnel pour entreprendre une opération d'accession directe. Les plafonds de ressources pour apprécier l'éligibilité des ménages au produit seront ceux du prêt à l'accession sociale. En outre, le nouveau dispositif donnera droit aux mêmes avantages que le prêt locatif social (PLS). Les accédants bénéficieront de la TVA à taux réduit de 5,5 % et de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 15 ans. Ils seront également éligibles à l'APL accession, comme le prévoit la loi de 1984 sur la location-accession. Le Gouvernement a décidé de lancer 10 000 opérations dans le cadre de ce nouveau dispositif en 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25271

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7220

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 322